



Observataire Européen des Drogues et des texterminies

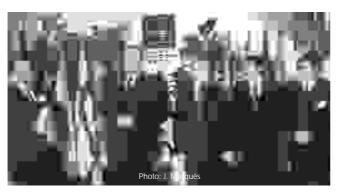
Lettre d'Information Bimestrielle de l'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies

Mars-avril 1999 • Édition Nº 16

ISSN 0873-5387

LES PRÉSIDENTS CHIRAC ET SAMPAIO

saluent le travail de l'OEDT



Les présidents Chirac et Sampaio parlant à la presse à l'OEDT. Également présents sur la photographie : Georges Estievenart (à gauche), José Sócrates (deuxième à partir de la droite), et Franz. J. Bindert (à droite).

e 4 février, le président Jacques Chirac, accompagné du président de la République du Portugal Jorge Sampaio, a commencé sa visite présidentielle de deux jours par une visite d'observation de l'OEDT. Durant la rencontre, les deux chefs d'État se sont entretenus avec le président du Conseil d'administration de l'OEDT, Franz J. Bindert, et avec le directeur de l'OEDT, Georges Estievenart. Des représentants de haut niveau de la France et du Portugal étaient également présents.

Le président français, mettant en garde contre l'ampleur dramatique que prenait le phénomène de la drogue, a incité les États membres de l'Union européenne à adopter une législation commune pour aider à combattre le problème. "Il est inacceptable qu'il n'y ait pas d'harmonisation de la législation européenne dans ce domaine", a déclaré M. Chirac lors d'une réunion de presse informelle à l'Observatoire. Le président a souligné la nécessité pour les pays membres d'avoir à leur disposition, pour aborder cet aspect législatif, un savoir scientifique, technique et statistique adéquat. "L'Europe doit prendre conscience du drame auquel elle est confrontée et se donner les moyens de lutter contre ce problème de façon cohérente" a-t-il souligné, réaffirmant "l'importance

vitale" de l'OEDT pour développer le savoir de base nécessaire à des jugements sains.

"Mieux savoir pour mieux décider", tel a été le message du président Sampaio dans son allocution à la presse. Le chef de l'État portugais a mis l'accent sur les progrès réalisés ces dernières années en matière de connaissance des drogues et sur la nécessité de continuer à développer cette expertise : "nous sommes ici aujourd'hui pour stimuler les pays de l'UE et l'OEDT afin qu'ils continuent leurs initiatives qui sont si essentielles pour la prise de décision politique."

Les invités présents à cette rencontre privée avec les présidents comprenaient : José Sócrates, vice-premier ministre portugais en charge de la drogue ; Alexandre Rosa, coordinateur national portugais en charge des questions de drogue ; Christian Sauter, secrétaire d'État français au budget ; Hervé Mécheri, délégué auprès de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les toxicomanies ; et Paul Lafargue, expert national en matière de drogues au Secrétariat général du premier ministre. Cette visite revêtait une importance particulière pour l'OEDT dans la course aux présidences française et portugaise du Conseil de l'Union européenne en l'an 2000.

LA 4-MTA SOUS LA LOUPE

e 22 janvier, un rapport préliminaire résultant d'un échange d'informations entre l'OEDT et Europol sur la drogue 4-MTA (P-Méthylthioamphétamine) a été soumis pour approbation au Groupe horizontal drogue du Conseil de l'UE*. Par la suite, la Présidence allemande a invité l'OEDT à évaluer la substance dans le cadre de l'article 4 (évaluation des risques) de l'Action commune 1997 relative aux nouvelles drogues synthétiques.

L'inquiétude suscitée par la 4-MTA a été provoquée par des saisies importantes de la drogue au second semestre 1998 – essentiellement en Belgique et au Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, aux Pays-Bas – ainsi que par le nombre de décès attribués à cette substance.

Les références dans la littérature scientifique à la 4-MTA semblent suggérer qu'elle a un effet physiologique similaire, mais peut-être plus fort, à celui de la MDMA (ecstasy).

Contrairement au MBDB – soumis en 1998 à l'évaluation des risques dans le cadre de l'Action commune, mais sans qu'une décision concernant son contrôle ait été prise – les saisies de 4-MTA ont été importantes et les effets potentiels de cette drogue alarmants. Le Comité scientifique de l'OEDT va évaluer les risques sociaux et sanitaires de la 4-MTA dans le cadre des *Principes directeurs pour l'évaluation des risques liés aux nouvelles drogues synthétiques* adoptés en novembre dernier.

Alain Wallon

* En vertu de l'article 3 (échange d'informations) de l'Action commune 1997 concernant "l'échange d'informations, l'évaluation du risque et le contrôle des nouvelles drogues de synthèse", les données sont collectées par les unilés nationales d'Europol et par les Points focaux REITOX de l'OEDT.

REVUE DE LA LITTÉRATURE SUR LES DROGUES ET LA CONDUITE

"OEDT est en train d'achever une revue globale de la littérature traitant des effets de la consommation de drogues (licites ou illicites) sur la conduite. Compilée par le Point focal national irlandais*, la revue recouvre quelques 700 publications scientifiques.

Si l'effet de l'alcool sur la conduite est bien établi, ainsi que son rôle dans les accidents de la circulation, il est loin d'en aller de même pour les autres drogues. En règle générale pourtant, la combinaison de ces drogues avec l'alcool peut se révéler particulièrement dangereuse.

Malheureusement, il arrive souvent que des problèmes méthodologiques empêchent de tirer des conclusions précises. Des tests positifs aux drogues renseignent peu sur l'intoxication lors de la conduite (de faibles traces de cannabis pouvant rester dans le corps pendant des semaines). De plus, un enregistrement insuffisant des accidents de circulation rend souvent impossible de distinguer les conducteurs responsables de l'accident des autres victimes. S'ajoute à cela le fait que dans les cas de conduite et de prise de drogues, il y a eu le plus souvent consommation d'alcool, ce qui rend très délicate l'évaluation des effets des autres drogues. Enfin, les résultats tirés d'études expérimentales sont souvent inconsistants et difficiles à appliquer aux situations de la vie de tous les jours.

Certaines tentatives de conclusions se font cependant jour. Les benzodiazépines (tranquillisants autorisés) exercent sans doute les effets les plus puissants après l'alcool. Ils sont souvent prévalants chez les conducteurs, et pourraient être un facteur d'accidents de la circulation dans 10 % des cas. Des études suggèrent que l'héroïne et la méthadone n'ont que des effets secondaires, qui peuvent même disparaître avec l'accoutumance, et que la prévalence chez les conducteurs est très faible. Le cannabis est relativement prévalant mais son effet sur la conduite est peu clair, bien que, à fortes doses, des effets pervers puissent apparaître sur l'attention et sur la mémoire immédiate. Les amphétamines à faibles doses n'affectent pas, ou alors de façon positive, la conduite, et bien que le risque augmente avec l'accroissement de la consommation, on n'a pu établir que peu de liens avec les accidents de la route. Il faut continuer à explorer les effets nuisibles potentiels de l'ecstasy ou d'autres droques synthétiques.

Tous les États membres de l'UE ont prévu dans leurs codes de la route respectifs des dispositions légales qui interdisent la conduite sous l'emprise de substances psychotropes autres que l'alcool. Mais actuellement, on manque toujours de fondements scientifiques pour développer des mesures plus spécifiques lorsqu'il s'agit de drogues autres que l'alcool.

Lucas Wiessing

* Pour plus d'information, veuillez contacter Rosalyn Moran, Health Research Board, 73 Lower Baggot Street, Dublin 2, Irlande.

Tél: ++ 353 1 676 1176.

Fax: ++ 353 1 661 1856

E-mail: Rmoran@HRB.ie



EDDRA: nouveaux développements

DDRA, la base de données publique de l'OEDT sur les initiatives de réduction de la demande de drogue, est disponible sur le site Web de l'Observatoire à l'adresse http://www.emcdda.org/. Le système d'informations est renseigné par les "Directeurs EDDRA" des 15 Points focaux nationaux. Ils entrent les données relatives aux projets de réduction de la demande dans leur pays qui remplissent certains critères qualitatifs opérationnels et scientifiques*. À la fin de l'année, EDDRA devrait fournir des informations sur plus de 200 projets.

Actuellement, les outils de recherche et les résultats d'EDDRA sont uniquement disponibles en anglais. Cependant, il est prévu pour la fin de l'année une version multilingue (dans les 11 langues de l'UE) pour permettre un accès plus large aux praticiens travaillant dans les États membres de l'UE. Une nouvelle étape est prévue pour mai 1999 lorsqu'EDDRA fournira des informations sur des projets transnationaux entrepris dans le cadre du Programme d'action communautaire sur la prévention de la dépendance envers les drogues**. Dans un avenir proche, le système pourra aussi inclure des projets menés à bien dans le cadre du Programme Phare de la Commission européenne.

EDDRA est conçu pour répondre aux besoins d'informations des praticiens et des responsables politiques impliqués dans la planification et la mise en œuvre d'activités de réduction de la demande au sein de I'UE. Le système fournit des informations sur la mise en œuvre, l'arrièreplan théorique, la méthodologie et les résultats de chaque projet, ainsi que sur la méthode d'évaluation appliquée***. La philosophie sousjacente est que le transfert d'expertise et une meilleure pratique entre professionnels n'est efficace qu'à condition que tous ces éléments soient pris en considération ensemble.

^{*} L'information est collectée par les Points focaux sur la base d'un questionnaire normalisé.

la base d'un questionnaire normalisé.

** Commission européenne (DGV- Affaires sociales).

*** Parallèlement, l'OEDT élabore des principes directeurs pour l'évaluation des différentes activités de réduction de la demande de drogue et développe une banque d'instruments d'évaluation.

RECHERCHE QUALITATIVE

DANS LE DOMAINE DE LA RÉDUCTION DE

LA DEMANDE

'OEDT a récemment lancé une étude sur la recherche qualitative, cette fois dans le domaine de la réduction de la demande de drogues. Le but de cette étude est de divulguer auprès des hommes politiques et des praticiens les derniers développements de la recherche sur la réduction de la demande, de promouvoir cette recherche, et de faciliter le travail en réseau parmi les chercheurs dans ce domaine. Coordonné par le Conseil nordique pour la recherche sur l'alcool et la drogue (NAD), le projet complète l'étude sur la recherche qualitative de l'OEDT dans le domaine de l'épidémiologie, lancée en 1996 pour analyser les schémas de consommation de drogue.

L'étude sera centrée sur les analyses empiriques des acteurs centraux, des mécanismes, des processus, des cadres organisationnels et structurels de l'intervention pour la réduction de la demande. Voici les questions auxquelles elle se propose de répondre : comment les interventions sont-elles perçues par les groupes cibles ou clients ? Quels sont les objectifs et les motivations des "travailleurs de la drogue" ? Comment les acteurs centraux et les services coopèrent-ils ? Que se passe-t-il dans différents programmes de réduction de la demande ?

Environ une demi-douzaine de participants venus de l'Europe entière se sont réunis avec l'équipe du projet à Helsinki, les 17 et 18 janvier, pour une première séance d'échange d'idées. Ils ont défini la portée de l'étude et examiné les méthodes de collecte des données. Par conséquent, des experts nationaux vont être chargés dans cette perspective de collecter l'information selon des principes directeurs spécifiques.

Le résultat de cette étude sera une bibliographie annotée, un inventaire des projets de recherche et des chercheurs ainsi qu'une synthèse des résultats clés de la recherche. Ils seront publiés à la fin de l'année sur http://www.qed.org.uk/. Les résultats de cette étude seront présentés lors du séminaire de l'OEDT à Lisbonne, les 7 et 9 octobre 1999.

Margareta Nilson

Les chercheurs qui désirent contribuer à cette étude sont invités à contacter : Pia Rosenqvist, NAD, Annekatu 29 A 23, FIN-00100 Helsinki, Finlande.

Tél: ++ 358 9 694 80 82. Fax: ++ 358 9 694 90 81. E-mail: nads@kaapeli.fi



À LIRE



Att komma för sent så tidigt som möjligt Om prevention, ungdomskultur och droger (Arriver trop tard le plus tôt possible : sur la prévention, la culture jeune et les drogues)

Les cinq pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède) ont une longue tradition de coopération et d'échanges interculturels. Ce livre s'inscrit dans cette tradition en ce qu'il examine la culture jeune nordique comme un tout et conclut qu'elle est largement influencée par les tendances et les modes de vie internationaux. Le livre présente des schémas de consommation de drogue et des stratégies de prévention, ainsi que leur interaction sur les cultures jeunes. Il fait également état du manque de recherche qualitative sur le rôle des drogues parmi les groupes de jeunes et du manque d'évaluation de la prévention des drogues.

Tout en reconnaissant que le chemin qui mène à la drogue passe traditionnellement par l'exclusion sociale, le livre s'attarde sur le chemin qui conduit à la drogue via la culture jeune. Il affirme que "l'ouverture sur des idées nouvelles, l'envie d'essayer des choses nouvelles, les voyages et l'exploration caractérisent les jeunes et sont en même temps des idéaux de la société moderne, or ces idéaux peuvent facilement être associés à une attitude positive envers les drogues". Le livre poursuit en décrivant la rencontre entre la culture jeune et la prévention comme un "antagonisme entre deux volontés : la volonté de contrôle d'une société d'adultes face à la volonté de liberté des jeunes."

Publié par : le Conseil nordique pour la recherche sur l'alcool et la drogue (NAD) • Auteurs : Bengt Svensson, Johanna Svensson, Dolf Tops • Date : 1998 • Langue : suédois avec un résumé en anglais et en finnois • Prix : FIM 70 / 11,77 EURO (+ FIM 11 / 1,85 EURO de frais de port et emballage) • ISBN : 951-53-1876-9 • ISSN : 0358-7024.

Pour plus d'information, veuillez contacter NAD, Annekatu 29 A 23, FIN-00100 Helsinki, Finlande.

Tél: ++ 358 9 694 80 82. Fax: ++ 358 9 694 90 81.

E-mail: nads@kaapeli.fi

La sélection du matériel pour la présente rubrique et le texte présenté sont de la responsabilité de l'OEDT. Cependant, le contenu des livres et les opinions qui y sont exprimées n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

PROGRESSIVE

DES INDICATEURS

CLÉS DE

L'ÉPIDÉMIOLOGIE

ne des tâches centrales de l'OEDT est d'améliorer la comparabilité des données. À cette fin, l'Observatoire a travaillé en commun avec des experts scientifiques et des partenaires de différents Points focaux nationaux (PFN) afin de développer cinq indicateurs épidémiologiques clés sur la prévalence et l'impact de la consommation de drogue sur la santé*. Lors de sa réunion d'octobre 1998, le Conseil d'administration de l'OEDT a adopté une déclaration importante sur le rôle et le financement des PFN, qui engage les États membres à mettre en œuvre ces indicateurs et qui assigne aux PFN la tâche principale de faciliter leur application progressive dès 1999**.

Bien que la nature des normes à mettre en œuvre varie en fonction de chaque indicateur, chaque norme inclura un ensemble de données de base, de définitions et de principes directeurs méthodologiques pour la collecte des données, l'analyse et le compte rendu.

Du fait que les structures de collecte de l'information sur chaque indicateur diffèrent entre les États membres et que, de même, l'importance des PFN en termes d'expertise et de potentiel d'influence sur la mise en œuvre de ces normes varie considérablement, la première tâche de chaque PFN sera d'identifier des objectifs réalistes et les plans de travail correspondants pour réaliser progressivement ces objectifs. Il sera non seulement important que les PFN établissent des groupes nationaux de référence constitués de partenaires clés et d'experts afin de continuer le travail au niveau des indicateurs individuels, mais aussi que les autorités nationales réaffirment leur engagement sur ce défi en apportant leur appui politique et institutionnel.

Malgré tout l'optimisme de l'Observatoire, la comparabilité au sein de l'UE ne se fera pas rapidement ni sans difficultés. Il est essentiel que l'amélioration des comparabilités statistiques s'accompagne de mesures pour développer la qualité (y compris la formation), pour interpréter et comprendre les données dans leur contexte national et local.

Richard Hartnoll

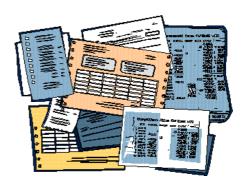
* Les cinq indicateurs clés couvrent : la demande de traitement de la part des toxicomanes ; décès liés à la drogue, mortalité et causes de décès parmi les toxicomanes ; l'incidence des maladies infectieuses chez les usagers de drogue par voie intraveineuse (VIH, SIDA, hépatites B et C) ; la comparabilité des études sur la consommation de drogue, les comportements et attitudes en population générale ; et la comparabilité des estimations de prévalence du problème de la consommation de drogue.

L'OEDT et la consommation de drogue en population générale

'ampleur et le schéma de consommation de la drogue en population générale, les caractéristiques et les comportements des consommateurs, ainsi que les attitudes des dif férentes tranches de la population à l'égard de ce phénomène nous fournissent le matériau de base pour évaluer la situation de la drogue et pour concevoir les réponses à y apporter.

Les études de la population dans son ensemble sont fondamentales pour obtenir cette information ; elles sont basées sur les déclarations des personnes interviewées. Cependant, elles doivent être complétées par d'autres approches, tout particulièrement lorsque de nouvelles tendances émergent ou lorsque des schémas de consommation de droque plus problématiques apparaissent.

Des études sur la consommation de drogue à l'échelle de la population nationale ont été menées dans 10 États membres de l'UE ces dernières années. Des analyses comparatives croisées de ces résultats nationaux aideraient à présent à identifier et à comprendre les schémas de consommation de drogue et à formuler des politiques relatives à la drogue, en examinant les similitudes et les différences en matière de consommation de drogue entre les pays. Cependant, cette analyse s'avère difficile au regard des différences sociales et culturelles de consommation de drogue et des différences de méthodes et d'outils de collecte des données.



L'OEDT développe actuellement des outils standard et des méthodologies applicables aux études sur la drogue dans la population dans son ensemble au sein de l'UE. En 1996, un projet a été lancé associant des experts clés des États membres pour définir un ensemble commun de sujets de fond, des formats de reporting et des projets de principes directeurs pour les études de population. En 1998, ce groupe de travail a commencé à tester un "questionnaire modèle OEDT" dans plusieurs pays de l'UE. Il a étendu le champ des sujets abordés et revu les principes directeurs méthodologiques à la lumière des résultats d'une analyse préliminaire commune des études nationales dans plusieurs pays de l'UE. Un projet OEDT parallèle évalue les effets potentiels de différentes méthodes de collecte des données sur la prévalence des témoignages de consommation de drogue dans les études de population en général (questionnaires envoyés, interviews téléphoniques ...).

Les tâches de ce groupe de travail et du projet parallèle seront complétées au cours des mois à venir. Les résultats formeront le point de départ d'une future publication examinant les principes directeurs pour les études de population sur la consommation de drogue en Europe.

Julian Vicente

^{**} Cf. DrugNet Europe N° 14.

L'OEDT ET

SES

PARTENAIRES



L'OEDT et le PNUCID renforcent leurs liens

u cours des deux dernières années, le Programme des Nations Unies pour le Contrôle International de la Drogue (PNUCID) et l'OEDT ont progressivement renforcé leur connaissance mutuelle et leur coopération. À la suite de la signature d'un protocole d'accord entre ces deux organes en mars 1998, les deux directeurs ont estimé, lors d'une réunion en fin d'année, que l'heure de contacts plus concrets et directs entre leurs personnels avait sonné.

Le 19 janvier 1999, le directeur de l'OEDT, Georges Estievenart, accompagné du personnel travaillant dans le domaine de l'épidémiologie, de la réduction de la demande, des droques

synthétiques et du monitoring légal, a rencontré le directeur du PNUCID, Pino Arlacchi, accompagné d'autres responsables du PNUCID ainsi que du directeur du Point focal national autrichien.* La réunion a identifié des domaines de coopération à développer et a mis l'accent sur trois domaines d'intérêt commun : l'évaluation de la situation de la consommation de drogue et ses conséquences, l'identification de stratégies efficaces de réduction de la demande de drogue, et les systèmes de monitoring légal.

En ce qui concerne l'évaluation de la consommation de drogue, la réunion a conclu à la nécessité de mettre en ceuvre des actions de collaboration, telles qu'un appui mutuel dans le développement et la réalisation d'indicateurs clés, d'organiser des réunions communes sur l'épidémiologie, de soutenir les activités épidémiologiques dans les Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO), et de rationaliser la présentation des rapports des États membres de l'UE au PNUCID et à l'OEDT.

Pour repérer et promouvoir les stratégies efficaces de réduction de la demande, la réunion a décidé que la coopération entre les deux organisations viserait à : ouvrir la base de données EDDRA de l'OEDT aux projets appuyés par le PNUCID; faciliter les contacts entre les réseaux communautaires de prévention au sein de l'UE et dans les PECO, et développer des études sur les solutions alternatives à la prison. Un consensus s'est également dégagé sur l'aide mutuelle à apporter pour étudier la faisabilité de l'élaboration d'une base de données légale. Les prochaines rencontres de cette année, ainsi que les contacts à venir, se poursuivront sur la voie des orientations prises.

Juana Tomás

* Cf. DrugNet Europe Nº 15.

L'OEDT et le PNUCID : vers une recherche commune

ans le cadre de la visite de travail de l'OEDT au PNUCID en janvier (voir ci-contre), un sujet s'est révélé d'un intérêt tout particulier pour les deux organisations. Il s'agit de la façon dont se développent les marchés des drogues illicites, ainsi que les facteurs contribuant à leur évolution au niveau tant européen que mondial. Les réflexions de l'Observatoire se sont attachées à déterminer la façon de lancer un projet de recherche qualitatif dans un domaine aussi complexe et peu exploré.

Les discussions avec les chercheurs du PNUCID ont été complétées par une conférence d'experts, présentée au personnel du PNUCID, sur l'étude des marchés locaux des drogues illicites, qui a mis l'accent sur la méthodologie qualitative. Ce sujet a suscité un intérêt considérable et a été au cœur des discussions.

Dans le domaine de l'épidémiologie, l'OEDT espère lancer des études pilotes sur les marchés des drogues illicites dans deux sites de l'UE en 1999, projet qui s'inscrit comme la première étape d'un programme de recherche plus vaste. Une autre étude devrait voir le jour en l'an 2000, ainsi que deux études parallèles en Europe centrale et orientale. Par ailleurs, le PNUCID lancera une série d'études dans nombre de sites à l'extérieur de l'Europe. On espère que ces initiatives seront mutuellement bénéfiques en termes d'échanges de savoir, d'expériences et de résultats.

Roger Lewis

Coordinateur allemand pour les problèmes de drogue : le travail de l'OEDT est précieux pour les décideurs politiques

e 11 février, au début de sa visite d'observation de deux jours au Portugal, Mme Christa Nickels, coordinatrice allemande pour les problèmes de la drogue et soussecrétaire d'État parlementaire à la Santé, a rendu visite à l'OEDT. Alors que l'Allemagne assure la présidence du Conseil européen, le but de la visite était de s'informer sur le problème de

la drogue en Europe en général, et au Portugal en particulier.

Le principal centre d'intérêt de Mme Nickels concernait le travail de l'Observatoire sur l'information comparable au sein de l'Union européenne, ainsi que la façon dont l'information collectée au niveau local et régional est utilisée pour dresser un tableau complet de la situation de la drogue en Europe. La frontière mouvante entre la consommation de drogues licites ou illicites a également été abordée dans le cadre des attributions globales de l'Observatoire.

Entre autres commentaires, la délégation a souligné la nécessité de maintenir l'indépendance scientifique de l'OEDT vis-à-vis des institutions judiciaires. Enfin, Mme Nickels a estimé que le travail de l'Observatoire constituait une aide précieuse pour les décideurs politiques. Elle a salué l'opportunité qui lui avait été offerte de mieux connaître ses activités.

PROJET PHARE

SUR L'ASSISTANCE

TECHNIQUE

EN MATIÈRE DE

RÉDUCTION DE LA

DEMANDE DE DROGUE

e groupe d'évaluation du projet Phare sur l'assistance technique pour la réduction de la demande de drogue a publié récemment son second rapport pour le second semestre 1998*. Le rapport fait état du fait que, tandis que la première phase du projet (janvier-juin 1998) était consacrée essentiellement à la conception, la deuxième phase (juillet-décembre 1998) avait vu les débuts de la mise en œuvre de quatre projets sousrégionaux (réduction des effets nocifs, traitements externes, prévention communautaire, et éducation innovatrice en matière de drogues), ainsi que différentes activités de soutien. Pendant cette deuxième période, tous les projets sous-régionaux ont organisé des séminaires thématiques et se sont lancés dans des activités de recherche, tandis que les équipes nationales et sousrégionales se réunissaient fréquemment pour discuter de l'avancement des différents projets.

Le groupe d'évaluation – dont fait partie l'OEDT – en conclut que les activités mentionnées plus haut ont contribué de façon importante à la réalisation de trois objectifs principaux : renforcement du réseau ; développement politique et stratégique ; et renforcement des institutions. Ce rapport s'achève par des recommandations sur la gestion de projets, la prise de décision, la présentation de rapports, la communication et la formation.

Margareta Nilson

* Ce rapport d'évaluation est disponible auprès de Stefan Loos, European Centre for Social Welfare Policy and Research, Berggasse 17, A-1090 Vienne, Autriche.

Tél: ++ 43 1 319 450 522. Fax: ++ 43 1 319 450 519. E-mail: Loos@euro.centre.org

Le projet Phare sur l'assistance technique pour la réduction de la demande de drogue vise à : renforcer les stratégies de réduction de la demande de drogue dans les 13 pays partenaires de Phare ; augmenter leur impact préventif et de réduction des effets nocifs ; et les harmoniser avec les stratégies adoptées dans les pays de l'Union européenne.

L'OEDT a accueilli les 15 et 16 février à Lisbonne le séminaire de clôture du projet Phare sur les Systèmes d'Information relatifs aux Drogues (SID). Pour en savoir plus sur les résultats de cette rencontre, veuillez contacter Ann Mennens, coordinatrice du projet, eesv MSDP, Prinshendrik Laan, 23, 1075 AZ Amsterdam, Pays-Bas. Tél: ++ 31 20 675 0415. Fax: ++ 31 20 675 6986.

ORGANES STATUTAIRES DE L'OEDT

Conseil d'administration

a 15ème réunion du Conseil d'administration de l'OEDT s'est déroulée à Lisbonne les 14 et 15 janvier. Comme il est d'usage en début d'année, le Conseil a discuté du budget, du programme de travail annuel et du Rapport général d'activités. Il a été également question de l'engagement de l'Observatoire dans le projet Phare sur les Systèmes d'Information relatifs aux Drogues (SID) de la Commission européenne.

Le programme de travail 1999 a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'administration, de même que le Rapport général d'activités 1998 sous une forme nouvelle et plus synthétique. Dans le cadre de Phare, l'OEDT a été encouragé à se montrer plus actif vis-à-vis des Pays d'Europe Centrale et Orientale et une collaboration directe entre l'Observatoire et la Commission européenne a été préconisée sur ces sujets. Le Conseil d'administration devrait se prononcer sur la procédure formelle que devrait suivre une telle



collaboration lors de sa prochaine rencontre des 1 et 2 juillet. La phase précédente du projet Phare SID, gérée par une compagnie privée, arrivera à son terme en mars.

Enfin, en ce qui concerne l'Action commune 1997 sur les nouvelles drogues synthétiques et le premier test destiné à établir les risques de la drogue MBDB, le Conseil d'administration a approuvé la collaboration de l'Observatoire avec Europol. Il s'est également prononcé en faveur de la poursuite des discussions entre l'Observatoire et le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe, afin de fixer les objectifs principaux d'un Protocole d'accord signé entre les deux organes.

Cornelia Faßbender

Nouveau! Projet d'activités de réduction de la demande dans le domaine des drogues synthétiques

n janvier 1999, l'OEDT a entrepris une étude de suivi de son projet actuel de réduction de la demande sur les nouvelles drogues synthétiques*. Le but de cette nouvelle étude est : d'actualiser la présentation de 1997 sur les activités innovantes visant les drogues synthétiques ; d'établir dans quelle mesure de nouveaux projets sont en cours d'évaluation et de déterminer les résultats disponibles ; et d'inclure les programmes éligibles dans

la base de données EDDRA. Le coordinateur du projet, le Sozialpädagogisches Institut (SPI) de Berlin, va utiliser son "réseau rave" de chercheurs dans les villes européennes pour mener à bien ces objectifs. Les projets en Europe qui désireraient participer à cette étude et faire partie de la prochaine présentation de l'OEDT sur les projets de réduction de la demande dans le domaine des drogues synthétiques sont invités à contacter Gregor Burkhart par e-mail à l'adresse suivante : gregor.burkhart@emcdda.org

Gregor Burkhart

* L'étude 1996 de l'OEDT sur les activités de réduction de la demande concernant les nouvelles drogues synthétiques a été adaptée en 1997 pour être publiée sous le titre de New Trends in Synthetic Drugs in the European Union: Epidemiology and Demand Reduction Responses, Série Insights de l'OEDT, N° 1 (Lisbonne : OEDT, 1997). Pour passer commande, se reporter à la page 7.

DRUGS-LEX

Sur la base d'une étude comparative en Italie, Autriche et Allemagne, menée par



Daniele Armand Ugon,

Agence locale du gouvernement national, Bolzano, Italie.

LA NOTION DE "PETITE QUANTITÉ" DANS TROIS PAYS

I va sans dire que des législations différentes sur la droque dans différents pays donnent lieu à des peines différentes pour le même délit lié à la droque. On note cependant des similitudes sur un certain nombre de concepts de base. En effet, à partir du moment où un pays adopte la position fondamentale qui consiste à considérer le délinquant consommateur de drogue comme une personne malade (toxicomane) plutôt que comme un criminel, les différents systèmes juridiques visent le même but : aider le toxicomane et ne le punir que dans certains cas spécifiques.

Tandis que l'Italie fait une différence entre la détention de drogue "pour usage personnel" et les infractions pénales telles que la possession de drogues aux fins de trafic, vente, importation ou rachat (l'usage final étant déterminant), en Autriche et en Allemagne, l'application de poursuites pénales dépend de la quantité de substance et non de l'usage qui en est fait.

En Italie, les poursuites pénales adoptées en cas de possession de drogue "pour usage personnel" ne sont pas fonction de la quantité avérée de ladite substance. Depuis 1993, un référendum ayant rayé de la loi la notion de "petite dose quotidienne", la possession de drogue pour "usage personnel" est passible en Italie de sanctions administratives, indépendamment des quantités confisquées.

En Autriche et en Allemagne, au contraire, la notion et la définition de "petite quantité" sont fondamentales pour déterminer si des poursuites pénales vont être engagées. Tandis qu'en Autriche un décret a défini la "grande quantité", la "petite quantité" est du ressort de la jurisprudence. En Allemagne, la définition des notions de "petite quantité ou non" relève des tribunaux.

Une analyse des sentences judiciaires et de la doctrine légale en Italie révèle une base jurisprudentielle commune, où une série de critères aident à distinguer la possession pour "usage personnel" des autres activités délictueuses. Ces critères sont : le degré de toxicomanie ; la conservation de la drogue ; et le degré de pureté de la substance. Le ministère public doit ensuite déterminer si la drogue saisie était destinée à des fins autres que "l'usage personnel". (Cour d'appel, Turin, 15.05.94).

En Autriche, il n'y a pas de différence théorique entre la possession "pour usage personnel" et "pour revente" (les deux sont pénalisées), ce qui rend difficile la comparaison avec la loi italienne. En pratique, cependant, des éléments communs existent dans l'application de la loi. En Autriche, les poursuites peuvent être abandonnées dans le cas de possession de "petites quantités de drogues à usage personnel" (art. 35, § 2) et, dans le cas du cannabis, l'abandon des poursuites est quasiment automatique (LSK 197/99 SSt.58/22).

Dans la loi autrichienne, la notion de "petite quantité" est appréciée au cas par cas en fonction du type et de la pureté de la drogue, des circonstances, du degré de toxicomanie, et des besoins pathologiques de la personne. Ceci est également vrai pour le système légal allemand où la loi fédérale se réfère à une "petite quantité" mais sans fixer de poids. On peut noter une légère différence d'appréciation entre les tribunaux des différents Länder.

Les trois systèmes législatifs décrits ci-dessus, bien qu'assez différents en théorie, présentent en fait un certain nombre de similitudes dans leur application concrète de la loi. Il convient ici de souligner la conception



Nouvelles publications :

• Rapport général d'activités 1998 (en anglais, français et allemand)

À paraître prochainement :

- Principes directeurs pour une évaluation des risques liés aux nouvelles drogues synthétiques (en anglais)
- Conférence et débats : séminaire Europe-Amérique latine sur la coopération en matière de drogue et de politiques sur la toxicomanie (en anglais, espagnol et portugais)
- Travail de rue avec les consommateurs de drogue en Europe : concepts, pratique et terminologie, OEDT, Série Insights, N° 2.

Des informations complémentaires sur toutes les publications de l'OEDT et sur la façon de commander les titres sont disponibles sur le site Web de l'OEDT à l'adresse suivante : http://www.emcdda.org/html/publications.html.

qui consiste, en tout premier lieu, à faire du toxicomane une personne à soigner et à ne punir que dans des cas extrêmes.

Dans les trois pays considérés, l'application de la loi ne repose jamais seulement sur une appréciation chiffrée de la quantité d'une substance, mais elle est aussi fonction de chaque cas individuel.

En résumé, il apparaît que la possession de petites quantités de drogues à usage personnel ne conduit que très rarement à l'application de sanctions pénales.

Ce rapport est disponible par e-mail auprès de l'OEDT sur : Danilo.Ballotta@emcdda.org

Aperçu d'un Point tocal REITOX

COMMISSION EUROPÉENNE

e point focal CE du réseau REITOX est situé dans le Secrétariat général de la Commission européenne, au sein du groupe de travail pour la Justice et les Affaires intérieures. Connu également sous le nom d'"Unité Drogues", il est chargé de la coordination des activités ayant trait aux drogues au sein de la Commission européenne.

Le Point focal CE a notamment pour tâches de fournir à l'OEDT et à son réseau l'information pertinente sur la Commission européenne (programmes communautaires, sources de financement, etc.) et d'améliorer les liens entre les activités de l'OEDT et les initiatives communautaires afférentes, dans des domaines tels que la prévention, la formation et la recherche. Le Point focal fournit également à l'OEDT une information actualisée sur les dernières activités politiques lancées par l'UE dans le domaine de la drogue, activité essentielle pour que l'État membre coordinateur ou les initiatives de la CE parviennent à des résultats efficaces.

En tant que membre du REITOX, le Point focal participe aux rencontres régulières du réseau à Lisbonne. Il se distingue toutefois des centres nationaux dans la mesure où il n'est pas censé contribuer à l'harmonisation de la collecte d'informations au niveau de l'UE.

En collaboration avec d'autres services de la Commission concernés par les drogues, le Point focal CE a constitué une base de données documentaire CE-REITOX qui contient des informations dans quatre domaines liés à la drogue : textes juridiques de l'UE; projets et études financés par l'UE; littérature "grise" ; et réseaux humains de la CE. Actuellement, la base de données comprend plus de cent références à des textes juridiques clés ainsi qu'à des projets mis en place au titre de différentes lignes budgétaires pour les problèmes liés à la drogue entre 1996 et 1998. La section de littérature "grise" contient plus de cent entrées bibliographiques, tandis que les données sur les réseaux humains de la CE recensent des informations sur les personnes travaillant sur des sujets liés à la drogue au sein de la Commission européenne.

Le bon fonctionnement de cette base de données repose sur la coopération entre 16 Responsables de l'Information sur la Drogue (RID) au sein de la Commission. Les RID sont nommés par leur direction générale respective afin de transmettre l'information disponible de leurs unités vers la base de données. À la suite de la récente décision d'ouvrir cette base de données au public, le Point focal procède actuellement à l'insertion de cette base de données sur Internet.

Timo letsu

REITOX: RENCONTRE ASSOCIÉE

communautés autonomes et aux diversités linguistiques locales, ainsi qu'aux

définitions et de critères clairs pour identifier les attentes au niveau local. L'accent fut également mis sur le retour d'informations et la large diffusion

de l'information en tant que moteurs des réseaux nationaux lorsque les

sources locales ont besoin de comprendre l'utilité et la nécessité de fournir

des données précises. Il a été considéré que des réseaux motivés travaillant

en consensus sont de loin préférables à des services fragmentés ne

e Point focal espagnol a accueilli le 4 février à Madrid une "rencontre

associée" du REITOX réunissant le Département de coordination

Pour de plus amples informations, veuillez contacter : Timo Jetsu, administrateur, Commission européenne Secrétariat général. Point focal CE (Nerv 9 - 7/26A). Groupe de travail pour la Justice et les Affaires intérieures, rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles, Belgique

Tél: ++ 32 2 2995784. Fax: ++ 32 2 2953205

E-mail: timo.jetsu@sg.cec.be

Calendrier de l'OEDT

3 mars – Première réunion du comité organisationnel de l'OEDT pour la 2ème Conférence européenne sur l'évaluation de la prévention contre la drogue, Lisbonne. 11–12 mars – Réunion du projet OEDT d'évaluations nationales du problème de la consommation de drogue, Lisbonne. 15 mars – Présentation du Rapport Annuel 1998 de l'OEDT au Comité PE sur les libertés civiles et les affaires intérieures, Bruxelles. 15-16 mars - Atelier de l'OEDT sur les traitements de substitution, Rome. 22-23 mars - Réunion sur la banque d'instruments d'évaluation de l'OEDT, Lisbonne.

26 mars – Seconde réunion de coordination de l'EDDRA, Lisbonne,

Autres reúnions

10-12 mars - Traitements à base d'héroïne pour toxicomanes : état de la question et nouvelles perspectives de recherche, Berne. 12 mars — Réunion de suivi de la Semaine européenne de préventiondes toxicomanies, Luxembourg 15 mars — Réunion sur le Plan d'action du

PNUCID sur la prévention des toxicomanies, 20-25 mars - 10ème Conférence

internationale sur la réduction des effets

nocifs de la drogue, Genève. 29–31 mars – Conférence "Sociodrogalcol", Ténériffe.

12-13 avril - Conférence PNUCID "Droques et civilisation", Téhéran

19–21 avril – Conférence sur les drogues synthétiques, Slovénie.

19–21 avril – Séminaire sur les drogues et la conduite, Strasbourg.

21 avril – Réunion du Comité directeur nordique sur les questions de drogue,

9–12 mai – Travailler ensemble en Europe en 1999. 4^{éme} Conférence internationale du secteur privé sur les drogues dans les lieux de travail et la communauté, Sundsvall, Suède,

10 mars - Groupe horizontal drogues du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles.

REITOX de l'OEDT ainsi que les Points focaux de Belgique, d'Espagne et du Royaume-Uni. Le but de cette rencontre était l'échange d'opinions Sélection de réunions de l'UE sur les réponses à apporter aux différentes identités culturelles, aux

parlements nationaux et régionaux et aux structures qui en découlent. 16 avril – Groupe horizontal drogues du En dépit de l'extrême diversité des environnements nationaux, les Points Conseil de l'Union européenne, Bruxelles focaux ont exposé des problèmes similaires. En ce qui concerne les sources nationales d'information, l'une des demandes communes était le besoin de

> Éditeur Officiel : Office des publications officielles des Communautés européennes · Propriétaire : Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies, Rua da Cruz de Santa Apolónia, 23-25, PT-1149-045 Lisbonne · Directeur : Georges Estievenart · Rédactrice/coordinatrice : Kathy Robertson Traduction : Centre de Traduction des Organes de l'Union Européene · Impression et mise en page : Cromotipo, Artes Gráficas, Lda · Conception graphique : Carlos Luís, Design de Comunicação, Rua Elias Garcia Nº5, 3º—E,Cacilhas, 2800-279 Almada · ISSN - 0873-5387 DrugNet Europe · Edité au Portugal · AO-AA-99-002-FR-C

Roger Lewis

fonctionnant que par obligation statutaire.